



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2009

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

**Absents représentés** : M. MONACO (pouvoir à Mme SALIN), Mme GROSCLAUDE (pouvoir à M. BLONDEAU), M. LALLET (pouvoir à M. DEBAT).

**Absents non représentés** : M. GENTY, Mme VOUZELAUD, Melle WALUSINSKI.

**Secrétaire de séance** : M. BLONDEAU.

Le procès-verbal du 24 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### I - Tarifs communaux 2010

Monsieur MASSON introduit le premier point à l'ordre du jour en précisant que la commission des finances, compte tenu des prévisions d'inflation pour l'année 2009, a décidé de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2010. Par contre, les tarifs du camping, des chalets et de la buvette de la piscine sont ajustés en fonction de leur assujettissement à la TVA.

Monsieur le maire précise également que l'augmentation annuelle des loyers communaux ne fera plus l'objet d'une délibération puisque les baux signés avec les locataires comprennent tous une clause d'indexation automatique sur l'indice de référence des loyers et que les tarifs des droits de place seront abordés lors du prochain Conseil, après désignation du délégataire.

Monsieur KIBLOFF liste ensuite les tarifs tels qu'ils sont proposés par la commission des finances et qui se présentent ainsi :

#### ▫ Location des salles municipales

Salle des fêtes	BROU	Hors commune
▪ Réunions – vins d'honneur	61,00 €uros	93,00 €uros
▪ Soirées – spectacles divers et associations hors commune	90,00 €uros	165,00 €uros
▪ Repas (sociétés locales)	118,00 €uros	
▪ Repas (autres que sociétés locales)	195,00 €uros	258,00 €uros
Vaisselle	68,00 €uros	110,00 €uros
Verres	26,00 €uros	53,00 €uros
Caution	500,00 €uros	500,00 €uros
▪ Forfait chauffage	82,00 €uros	82,00 €uros
▪ Forfait nettoyage (selon état)	72,00 €uros	72,00 €uros

Salle polyvalente « Valadier »	BROU	Hors commune
▪ Soirées – spectacles divers ... Caution	90,00 €uros 500,00 €uros	118,00 €uros 500,00 €uros
▪ Forfait chauffage	82,00 €uros	82,00 €uros
▪ Forfait nettoyage (selon état)	72,00 €uros	72,00 €uros
▪ Cours de stretching (Association SORENAT)	48,00 €uros par mois	
Salle Bisson »	BROU	Hors commune
<u>Particuliers</u>		
▪ Réunions exclusivement	58,00 €uros	93,00 €uros
<u>Entreprises</u>		
▪ Réunions – Formations	93,00 €uros	155,00 €uros
Caution	500,00 €uros	500,00 €uros
<b>Fourniture de plantes vertes</b> (pour décoration des salles)	40,00 €uros	40,00 €uros

▫ Tarifs en cas de casse ou perte de la vaisselle et du matériel

▪ Verre ballon	1,00 €uro
▪ Coupe à champagne	2,00 €uros
▪ Assiette (grande)	1,50 €uro
▪ Assiette (à dessert)	1,50 €uro
▪ Tasse	1,00 €uro
▪ Sous tasse	1,00 €uro
▪ Fourchette de table	0,50 €uro
▪ Cuillère de table	0,50 €uro
▪ Cuillère à café	0,20 €uro
▪ Couteau de table	1,00 €uro
▪ Saladier	2,00 €uros
▪ Pichet à eau (inox)	15,00 €uros
▪ Pichet à eau (verre)	2,00 €uros
▪ Corbeille à pain	5,00 €uros

➤ A noter, que chaque association locale pourra bénéficier d'une prestation gratuite pour la tenue de son assemblée générale.

▫ Location du matériel

▪ Podium	150,00 €uros
▪ Parquet	206,00 €uros
▪ Caution	600,00 €uros
▪ Barrières (élément)	1,55 €uro
▪ Balayeuse	42,00 €uros de l'heure

Le matériel sera pris en charge par le demandeur qui en assurera le transport, le montage et le démontage, si nécessaire.

▫ Cimetières communaux :

▪ Concession perpétuelle	927,00 €uros
▪ Concession cinquantenaire	371,00 €uros
▪ Concession trentenaire	136,00 €uros

▫ Cimetière - concessions des cases du columbarium, pour quinze ans renouvelable :

▪ Case 0,35 x 0,40	371,00 €uros
▪ Case 0,40 x 0,40	464,00 €uros

▫ Repas du restaurant scolaire :

▪ Ecole maternelle	2,25 €uros
▪ Ecole primaire	2,50 €uros
▪ Hôte payant	5,10 €uros

▫ Location des jardins familiaux :

▪ Loyer annuel / par mètre carré	0,21 €uro
▪ Forfait annuel / consommation eau	14,00 €uros

▫ Parc de loisirs :

▪ Entrées piscine (Tarifs nets)

▫ Adulte .....	5,00 €
▫ Enfant (moins de seize ans) .....	3,00 €
▫ Enfant (moins d'un mètre) .....	Gratuit
▫ Passeport jeune (moins de seize ans) (hors commune) .....	30,00 €
▫ Carte broutaine (plus de seize ans) .....	35,00 €
▫ Carte dix entrées .....	30,00 €
▫ Carte campeur / adulte .....	5,00 €
▫ Carte campeur / enfant .....	3,00 €

▪ Activités annexes (Tarifs nets)

▫ Tennis plein tarif (une heure) .....	5,50 €
▫ Tennis tarif réduit (une heure) (campeurs + locataires des chalets) .....	4,00 €
▫ Tennis abonnement (dix heures) .....	45,00 €

▪ Pêche (Tarifs nets)

▫ Carte annuelle .....	40,00 €
▫ Carte annuelle campeur .....	35,00 €
▫ Carte annuelle junior (moins de seize ans) (une ligne seulement) .....	Gratuite
▫ Carte journalière .....	6,00 €
▫ Nuitée carpe .....	20,00 €
▫ Dix nuitées plus deux gratuites .....	200,00 €
▫ Pêche / bateau (la journée) .....	20,00 €

- **Camping - Caravane (Tarifs hors taxes T.V.A. 5,5 %)**
  - Passeport résident + électricité**
    - Versement en une fois ..... 1.298,00 €
    - Versement en trois fois ..... 1.329,00 €
    - Versement en dix fois ..... 1.399,00 €
  - Forfait pour un emplacement et quatre personnes maximum)
  
- **Mobile Home (Tarifs hors taxes T.V.A. 5,5 %)**
  - Résident mobile home + électricité (Emplacement 150 m² environ)**
    - Versement en une fois ..... 1.558,00 €
    - Versement en trois fois ..... 1.608,00 €
    - Versement en dix fois ..... 1.813,00 €
  - Résident mobile home + électricité (Emplacement 200 m² environ)**
    - Versement en une fois ..... 1.761,00 €
    - Versement en trois fois ..... 1.824,00 €
    - Versement en dix fois ..... 1.928,00 €
  - Forfait pour un emplacement et quatre personnes maximum)
  
- **Camping à la journée (Tarifs hors taxes T.V.A. 5,5 %)**
  - Adulte ..... 3,50 €
  - Enfant (moins de sept ans) ..... 2,00 €
  - Emplacement ..... 4,00 €
  - Electricité ..... 7,00 €
  - Garage mort ..... 6,00 €
  
- **Camping spécial groupe (Tarifs hors taxes T.V.A. 5,5 %)**
  - Nuitée / enfant ..... 10,00 €
  - Forfait (lundi à vendredi) / enfant ..... 40,00 €
  
- **Divers**
  - Jeton et sachet de lessive ..... 3,00 €
  - Jeton sans lessive ..... 2,00 €
  
- **Location des chalets (Tarifs hors taxes T.V.A. 19,6 %)**
  - ◆ **Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**
    - La semaine (du lundi 15 heures au vendredi 10 heures) ..... 293,00 €
    - Le week-end (du vendredi 15 heures au lundi 10 heures) ..... 151,00 €
    - La nuit ..... 80,00 €
  - ◆ **Juin et septembre**
    - La semaine ..... 251,00 €
    - Le week-end ..... 126,00 €
    - La nuit ..... 71,00 €
  - ◆ **Basse saison**
    - La semaine ..... 243,00 €
    - Le week-end ..... 142,00 €
    - La nuit ..... 80,00 €
  - ◆ **Caution ..... 500,00 €**

▪ **Swin-golf (Tarifs nets)**

▫ Carte annuelle .....	135,00 €
▫ Carte / couple .....	235,00 €
▫ Carte annuelle / étudiant et enfant à partir de douze ans et jusqu'à dix huit ans .....	80,00 €
▫ Carte annuelle / famille avec enfants de moins de dix huit ans ou étudiant .....	300,00 €
▫ Parcours / adulte .....	7,50 €
▫ Parcours / enfant, étudiant et groupe à partir de huit .....	5,20 €
▫ Parcours / enfant de moins de douze ans (accompagné par un adulte)	Gratuit
▫ Carte six parcours / adulte .....	37,50 €
▫ Balle .....	1,50 €
▫ Location de balle .....	0,80 €

✓ Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal.

## II - Attributions subventions Pass Foncier

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du dispositif Pass Foncier mis en place sur la première tranche du lotissement « Les Jardins de Villoiseau », le Conseil municipal a voté le principe du versement d'une subvention, à égalité avec le Conseil général, au bénéfice des primo accédants, en fonction de la composition de la famille.

Cette aide communale est nominative et versée directement aux notaires chargés de la rédaction des actes qui la déduit des sommes dues par les acquéreurs.

Les dossiers reconnus complets et conformes par le CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) d'Eure-et-Loir et transmis en mairie sont les suivants :

Nom et prénom	Numéro du lot	Montant
CHAPON Emmanuel	1B	1.500 €uros
BRACHA Jean-Noël	2A	2.000 €uros
ANCERNE Grégory	2B	1.500 €uros
LASNE Ludovic / JEANNE Véronique	3A	1.500 €uros
PIPEREAU Peter	06	1.500 €uros
MADELAINÉ Eric	07	1.500 €uros
GATEAU Christian	10	2.000 €uros
DROHE Frédéric	12	2.000 €uros
KRIZAN Philippe	13	1.500 €uros
RENONCÉ Philippe	14	1.500 €uros
AUGERAY Lydie	16	1.500 €uros
VIRTON Nathalie	18	1.500 €uros
DOLEANS Pascal	22	1.500 €uros

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la subvention communale des dossiers Pass Foncier listés ci-dessus.

### **III - Règlement de la salle des sports**

Monsieur le maire cède la parole à Madame THIRARD, adjointe aux sports et associations, qui rappelle qu'il n'existe pas de règlement précis propre à l'utilisation de la salle des sports. Cette situation génère quelques problèmes lorsqu'il s'agit d'exiger des associations ou écoles une utilisation correcte et responsable des locaux mis à leur disposition. Aussi, un projet a-t-il été rédigé puis étudié en commission « sports – associations – salles – équipements » pour être enfin transmis pour validation aux membres du Conseil municipal.

Un exemplaire de ce document sera adressé, contre accusé réception, à chacune des associations, écoles et collèges qui utilisent la salle des sports et sera affiché dans les locaux communs.

✓ Le Conseil municipal valide le règlement de la salle des sports communale.

### **IV - Recensement de la population**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la Commune de Brou figure dans la liste des Communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2010. La collecte débutera le 21 janvier et se terminera le 20 février 2010.

Chapeauté par l'INSEE, le recensement de la population est organisé par la Commune qui doit procéder au recrutement et à la rémunération du personnel nécessaire à son bon déroulement.

Le dernier recensement, effectué en 2005 dans de bonnes conditions, avait nécessité l'embauche de sept agents recenseurs et d'un coordonnateur. Monsieur le maire propose de reconduire à l'identique la composition de l'équipe pour 2010.

Le coordonnateur, dont la rémunération est prise en charge par la mairie hors dotation de l'INSEE, sera rémunéré à 75 % du SMIC, plus deux journées de formation à 88 Euros.

Les agents recenseurs seront rémunérés dans la limite de la dotation versée par l'INSEE à la Commune, soit 1,71 Euro par habitant et 1,13 Euro par logement, plus deux demies journées de formation.

La dotation financière versée par l'INSEE pour aider à l'organisation du recensement est de : 8.137 Euros.

✓ Avis favorable, à l'unanimité, pour les recrutements et les rémunérations correspondantes.

### **V - Contrat de transports scolaires 2009 / 2010**

Monsieur le maire rappelle que chaque début d'année scolaire l'entreprise chargée du transport scolaire sur la Commune, calcule une actualisation du coût annuel de ses prestations, dans la limite des tarifs de base fixés par le Conseil général, responsable des transports scolaires sur le département.

L'avenant proposé détermine un coût annuel, pour 141 jours, de : 15.930,50 Euros T T C, pour l'année scolaire 2009 / 2010.

✓ Avis favorable à l'unanimité pour autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant 2009 / 2010 au contrat de transport scolaire avec les cars Jean-Michel LECUYER.

### **VI - Décision du maire dans le cadre de sa délégation de compétence**

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prise dans le cadre de la délégation générale accordée par le Conseil municipal :

- Réalisation d'un emprunt 2009 – Caisse d'Epargne : d'un montant de 350.000 Euros – d'une durée de 10 ans – au taux fixe de 3,18 % - frais = 150 Euros.

- Signature renouvellement de baux de location avec Mme ADRIEN, psychothérapeute (bureau PMI) - Via Formation (bureau premier étage de la mairie) et la SCI Immobilière de Brou représentée par Monsieur LECLERC Loïc (Anciens locaux BAJE).

## INFORMATIONS DIVERSES

### ☞ Monsieur le maire :

- **informe** l'assemblée du déroulement :
  - d'une « Porte ouverte » sous les Halles vendredi après-midi 20 novembre et samedi 21 novembre, organisée par la société ACANTHE dans le cadre de l'existence du dispositif Pass Foncier sur la commune.
  - du « concert de la Sainte-Cécile » à la salle des fêtes le samedi 21 novembre à 21 heures, organisé par l'Harmonie de Brou.
  - du « Prix de la Ville de Brou » - Prix PMU - sur l'hippodrome de Chartres le vendredi 27 novembre vers 16 heures.
  - de l'assemblée générale du Club Philatélique de Brou qui se tiendra à la salle des fêtes le 8 décembre à 20 heures 30.
- **donne communication de remerciements reçus en maire** :
  - de l'UCIA à l'intention des services techniques, pour l'aide logistique apportée à l'occasion de son premier salon autos / motos organisé les 26 et 27 septembre 2009.

Monsieur MASSON indique qu'il a été saisi d'une demande de l'UCIA pour l'installation d'un barnum place de l'Hôtel de Ville dans le cadre de l'organisation de son marché de Noël, qui pose problème du fait des nombreux pieux devant être enfoncés dans la voirie. Il en reparlera avec le président de l'UCIA.
  - de l'association « La Souris de Brou » pour travaux réalisés par les services techniques dans la salle mise à sa disposition.
  - de Madame VIOLETTE Claire, chef d'établissement école et collège « Saint-Paul » pour la formation « défibrillation » dispensée.
- **indique** qu'un arbre « ginkgo biloba » sera planté le samedi 21 novembre à 12 heures 30 au parc de loisirs par le Lion's Club de Châteaudun.
- **informe** qu'il a pris un arrêté appliquant la nouvelle réglementation plus contraignante concernant les animaux dangereux (catégories particulières).

## TOUR DE TABLE

### ➤ Madame SARRAZIN :

- rend compte des bonnes conditions d'organisation du premier repas organisé au profit des aînés et rappelle que le prochain aura lieu le dimanche 13 décembre.
- informe de la fin des travaux de rénovation engagés sur un logement type 3 au clos des Jonquières qui est appelé à répondre à des situations d'urgence.

➤ **Monsieur BLONDEAU :**

- demande qu'il soit prévu de nouveaux emplacements au columbarium.
- fait part de sa satisfaction sur l'entretien du cimetière mais déplore les tas de gravats déposés à l'entrée.
- commence la lecture d'une fiche de réclamations.

**Monsieur CAILLARD** lui demande de bien vouloir signaler ces problèmes directement aux services municipaux afin de les résoudre et de ne pas attendre un Conseil municipal pour s'en inquiéter.

**Monsieur MASSON** rappelle la règle en matière d'intervention des conseillers municipaux qui doivent présenter leurs questions au plus tard quarante huit heures avant la séance, pour permettre de réunir les éléments de réponse.

➤ **Monsieur RESTEGUE :**

- signale que les travaux de l'école de musique avancent régulièrement et que les délais seront respectés.
- informe que le prochain Conseil communautaire de la communauté de communes abordera une réorganisation des postes de vices-présidents, en proposant de scinder le poste de vice-président « finances – travaux » en deux et de créer le poste de vice-président au « développement durable ».

➤ **Monsieur GRANGER** s'étonne que l'éclairage public reste allumé toute la nuit dans la partie inoccupée du parc d'activités de Villoseau.

**Monsieur RESTEGUE** répond que l'éclairage avait été laissé allumé pour le week-end organisé par l'UCIA et que les gendarmes souhaitent qu'il en soit ainsi tout le temps pour des raisons de sécurité.

**Monsieur MASSON** signale qu'il a été saisi d'une même remarque pour le parking de la maison de retraite. Un réverbère sur deux d'allumés lui semble un bon compromis. La directrice de l'établissement a fait le nécessaire.

➤ **Madame RICHE :**

- annonce la bourse aux jouets organisée par l'ABPEEP au profit de l'association.
- informe que le bulletin municipal annuel sera distribué avant Noël. Elle remercie les annonceurs et Mesdames SALIN et THIRARD, adjointes au maire, pour leur aide.

➤ **Madame SALIN** rappelle la soirée Conseil municipal jeunes (CMJ) qui aura lieu le 5 décembre prochain et dont les bénéfices seront redistribués au profit du Téléthon qui se déroulera le même week-end comme l'annonce **Monsieur COTTEREAU**.

➤ **Monsieur MASSON** remercie Monsieur VIGIER, député et Madame SALIN, adjointe en charge du CMJ, pour la visite organisée à l'Assemblée Nationale.

Il aborde ensuite le dossier de la nouvelle gendarmerie et résume l'avancement des démarches engagées auprès des communes du canton. Ce projet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal pour une décision définitive.

---

Fin de séance : 22 heures 30